



Assemblée générale

Distr. générale
5 octobre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 114 de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

Nomination du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne

Note du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 48/218 B en date du 29 juillet 1994, l'Assemblée générale a décidé de créer un Bureau des services de contrôle interne placé sous l'autorité du Secrétaire général, qui serait dirigé par un secrétaire général adjoint. Elle a aussi décidé que le Secrétaire général adjoint :

a) Devrait être un expert dans les domaines de la comptabilité, de l'audit, de l'analyse et des investigations financières, de la gestion, du droit ou de l'administration publique;

b) Devrait être nommé par le Secrétaire général, à l'issue de consultations avec les États Membres et avec l'approbation de l'Assemblée générale. À cette fin, le Secrétaire général devrait nommer le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne en prenant dûment en considération le principe du roulement sur une base géographique et, ce faisant, suivre les dispositions de l'alinéa e) du paragraphe 3 de la résolution 46/232 de l'Assemblée générale, en date du 2 mars 1992, par lequel l'Assemblée a décidé en particulier que, en règle générale, un ressortissant d'un État Membre ne doit pas succéder à un ressortissant du même État occupant un poste élevé, aucun État ni groupe d'États n'ayant de monopole sur des postes élevés;

c) Devrait être nommé pour une période de cinq ans et ne pourrait être reconduit dans ses fonctions;

d) Pourrait être révoqué de ses fonctions par le Secrétaire général sur proposition motivée et avec l'assentiment de l'Assemblée générale.

2. Au vu des dispositions de la résolution mentionnées ci-dessus, le Secrétaire général propose de nommer M^{me} Heidi Mendoza (Philippines) Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne pour une période de cinq ans allant du 15 novembre 2015 au 14 novembre 2020.

3. Le Secrétaire général compte sur l'Assemblée générale pour approuver cette nomination.

